



LES TARIFS DU SERVICE JEUNESSE ET SCOLAIRE 2017/2018

Les nouveautés de la rentrée 2017

Les tarifs actuels ont été votés par le Conseil municipal le 20 juin 2015, ils n'ont pas été revalorisés depuis et sont calculés par rapport au Quotient Familial Fiscal.

NOUVEAU ! DES TARIFS ADAPTÉS AUX USAGES DES FAMILLES...

- **Établissement des tarifs sur la base du quotient CAF,**

Les tarifs des services publics municipaux vont évoluer au 4 septembre 2017. Discuté lors du Conseil municipal du 6 juin 2017, les élus ont adopté le recours au quotient familial estimé plus juste socialement.

1. Si vous êtes allocataire de la CAF ou de la MSA (Mutuelle Sociale Agricole)

Une attestation de paiement CAF ou MSA datée de moins de 6 mois, mentionnant les prestations versées, les personnes à charge, le n° d'allocataire et le quotient familial.

Vous pouvez vous procurer à tout moment votre attestation de paiement CAF, grâce à votre numéro d'allocataire, à partir des bornes CAF, par Internet, ou par serveur téléphonique.

En cas de séparation, l'attestation à fournir est celle du parent chez lequel l'enfant a sa résidence principale. En cas de garde alternée, l'attestation de chaque parent est à fournir.

2. Si vous n'êtes pas allocataire de la CAF ou de la MSA

Vous pouvez vous présenter au guichet Famille pour faire calculer votre quotient familial, munis des pièces suivantes :

- votre dernier avis d'imposition,
- votre livret de famille.

- **Remplacement des tarifs abonnés cantine « standard et abonné » par des tarifs adaptés aux enfants de maternelle et enfants d'élémentaire,**

Les quantités servies n'étant pas les mêmes, une différenciation tarifaire a été opérée.

- **Minoration à 20 % pour le 2^{ème} enfant et 35 % à partir du 3^{ème} enfant,**

- **Tarification à la journée pour les centres de loisirs dès le mois de juillet 2017,**

L'accueil des enfants se fait désormais, pendant les vacances scolaires, soit à la journée avec repas soit à la semaine complète (repas compris).

- **Facturation de l'aide aux leçons,**

- **Revalorisation des tarifs de 2,5% (arrondi au dixième supérieur ou inférieur),**

- **Application de pénalités d'un montant de 2€ par activité, pour tout manquement au règlement intérieur (retard, présence sans inscription préalable...),**

- **Mise en place d'une régie de recettes,**

Payez directement vos factures au guichet Famille en espèces, par chèque bancaire.

OU

Simplifiez-vous la vie, optez pour le paiement en ligne via le Portail Famille.

OU

Optez pour le prélèvement automatique, effectué vers les 8 du mois suivant les prestations réalisées.



LES TARIFS DU SERVICE JEUNESSE ET SCOLAIRE 2017/2018

Approuvés par délibération du Conseil municipal du 6 juin 2017 (et 4 septembre 2017).



- Minoration de 20% pour le 2^{ème} enfant et 35% à partir du 3^{ème} enfant.
- Application d'une pénalité de 2€ par activité, pour tout manquement au règlement intérieur.

LES SERVICES SCOLAIRES



	Quotient familial CAF	Transport (forfait mensuel)	Forfait transport + restaurant (mensuel)	Restauration (unité)			Accueil périscolaire (unité)			Aide aux leçons (unité)
				Maternelle	Elémentaire	Ticket occasionnel	Matin	Soir	Journée	
1	de 1 à 669 €	15,50 €	47,80 €	2,20 €	2,40 €	3,60 €	1,80 €	2,20 €	3,90 €	1,00 €
2	de 670 à 819 €	17,40 €	53,60 €	2,50 €	2,70 €		2,10 €	2,50 €	4,50 €	
3	de 820 à 999 €	19,40 €	59,80 €	2,80 €	3,00 €		2,30 €	2,80 €	5,00 €	
4	de 1 000 à 9 999 € (et extérieur)	21,30 €	65,50 €	3,10 €	3,30 €		2,50 €	3,10 €	5,50 €	

CENTRE DE LOISIRS



	Quotient familial CAF	Accueil de Loisirs Mercredi (unité)				Accueil de Loisirs vacances		Acti-Ados		
		Matin	Repas		Après-midi	Semaine	Journée	Petites vacances	Juillet semaine	Juillet journée
			Maternelle	Elémentaire						
1	de 1 à 669 €	2,20 €	2,20 €	2,40 €	3,20 €	45,50 €	10,00 €	30,00 €	61,50 €	12,30 €
2	de 670 à 819 €	2,50 €	2,50 €	2,70 €	3,60 €	51,00 €	11,00 €		69,50 €	13,90 €
3	de 820 à 999 €	2,80 €	2,80 €	3,00 €	4,00 €	57,00 €	12,00 €		77,50 €	15,50 €
4	de 1 000 à 9 999 € (et extérieur)	3,10 €	3,10 €	3,30 €	4,40 €	62,50 €	13,00 €		85,50 €	17,10 €

RÈGLEMENTS CESU, CHÈQUES VACANCES ET AIDES AUX VACANCES CAF / MSA

CESU

- Accueils périscolaires
- Accueils de Loisirs Mercredi – 6 ans
- Accueil de Loisirs vacances – 6 ans



CHÈQUES VACANCES

- Accueils de Loisirs
- Mini-séjours
- Acti-Ados



AIDES AUX VACANCES CAF / MSA

- Accueils de Loisirs
- Mini-séjours
- Acti-Ados



AUTRES MODES DE PAIEMENT

- Prélèvement
- Carte bancaire (sur le Portail famille)
- Chèque
- Espèces

